

# Soudan du Sud - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Alertes et dernières minutes

ALERTE

### **Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger**

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

### **Hausse des cas de rougeole**

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

### **Situation sécuritaire**

Date de mise en ligne le : 04 mars 2026

La situation sécuritaire demeure instable au Soudan du Sud, notamment en raison de tensions politiques liées aux affrontements meurtriers survenus dans le nord-est du pays en mars 2025. Sauf raison impérative, il est déconseillé de se rendre dans les villes de Djouba, Aweil, Way et Yambio (zone orange). Tout déplacement est formellement déconseillé dans le reste du pays (zone rouge).

Pour les Français résidents, il est recommandé :

- d'éviter tout déplacement non impérieux, notamment ceux à pied ;
- de respecter les instructions données par les forces de sécurité au niveau des barrages routiers ; en cas de demande d'arrêt du véhicule pour un contrôle, de n'opposer aucune résistance et, surtout, de ne pas tenter de fuir ;
- de s'assurer de la constitution de stocks de nourriture, de médicaments si nécessaire, et de moyens autonomes pour au moins une semaine ;
- de s'éloigner de tout rassemblement ;
- de vérifier que l'ambassade de France dispose bien de leurs coordonnées actualisées (adresse électronique, adresse physique, numéros de téléphone).

## Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Avertissement

L'ambassade de France au Soudan du Sud (Djouba) dispose de capacités limitées pour venir en aide aux Français en cas de crise. Les Français qui se rendent dans le pays sont responsables de leur propre sécurité. Ils sont invités à s'assurer qu'ils disposent de moyens nécessaires en cas de crise (notamment assurances et moyens financiers pour couvrir d'éventuels frais d'hospitalisation ou d'évacuation).

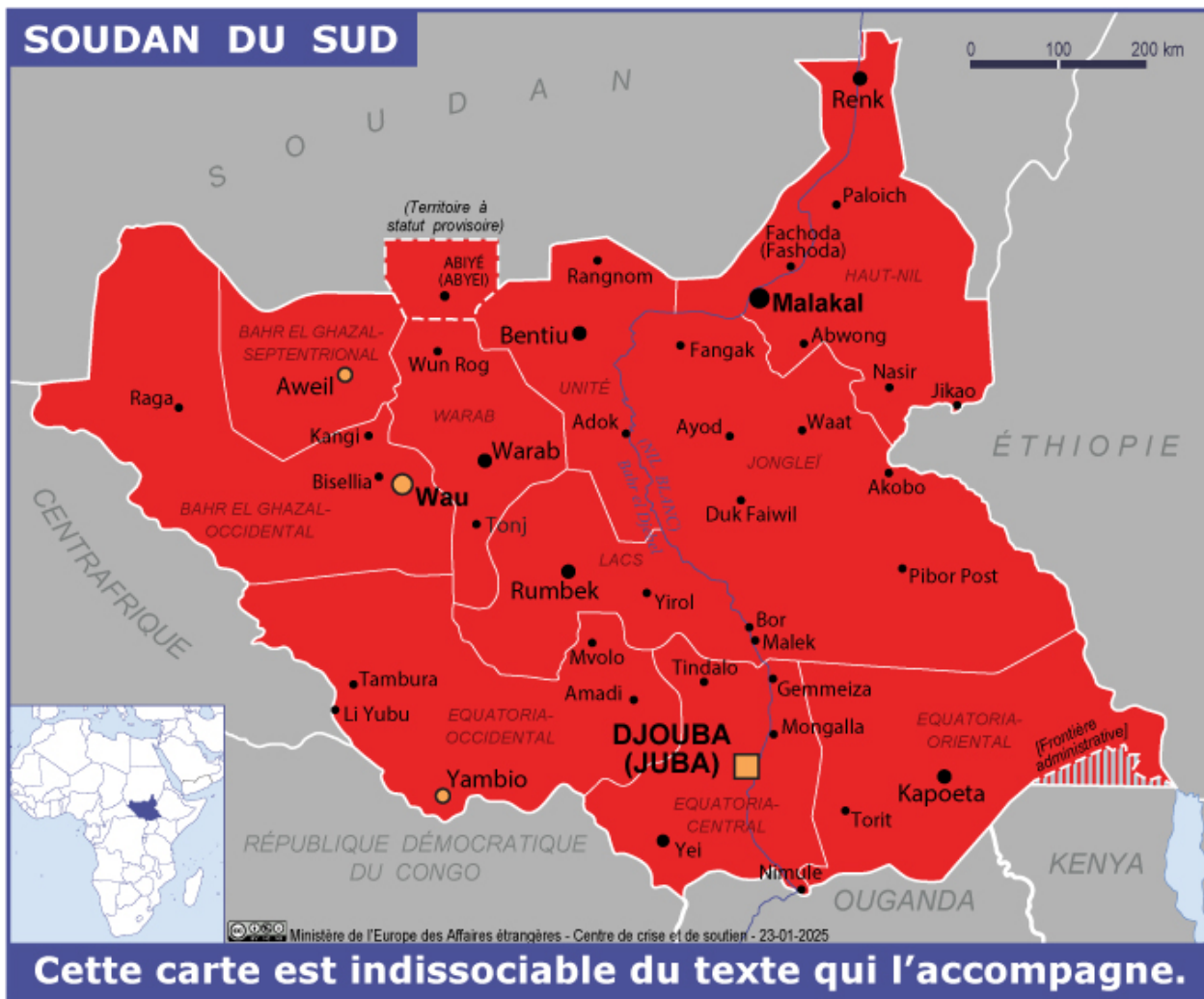
L'ambassade de France à Djouba ne délivre pas de titre d'identité et de voyage. En cas de perte ou de vol de passeport, l'ambassade pourra néanmoins émettre un laissez-passer. Ce titre d'urgence permet uniquement de se rendre en France, où il sera possible de faire renouveler le titre en question. La section consulaire de l'ambassade de France à Addis Abeba (Ethiopie) est compétente pour toutes les autres démarches administratives concernant les Français résidents ou de passage au Soudan du Sud. Toutes les informations nécessaires figurent sur le site de l'ambassade de France.

En cas d'urgence, l'ambassade de France à Djouba peut être jointe au + 211 927 690 000, tous les jours de la semaine, 24 heures sur 24.

L'ambassade de France à Addis Abeba peut être jointe au + 251 (0)911 20 88 95.

En cas d'incident grave dans le pays pendant votre séjour, pensez à rassurer vos proches.

## Zones de vigilance



Dernière actualisation le 12/03/2026, information toujours valable à la date du jour

**Zones formellement déconseillées**

L'ensemble du territoire sud-soudanais, à l'exception de sa capitale et des villes de Wau, Yambio et Aweil, est placé en zone formellement déconseillée.

La situation sécuritaire globale constitue un risque pour les voyageurs dans un pays dont l'État n'est en mesure d'assurer ni la sécurité des biens et des personnes sur un territoire qu'il ne contrôle pas intégralement, ni le fonctionnement des services essentiels (eau, électricité, hôpitaux, forces de sécurité), alors que la majorité de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et se trouve en situation de forte insécurité alimentaire.

**Zones déconseillées sauf raison impérative**

À Djouba, ainsi que dans les villes de Wau, Yambio et Aweil, la situation est dans l'ensemble calme et le niveau de criminalité est contenu. Les déplacements pour motifs professionnels peuvent être envisagés, sous réserve de se rendre dans ces villes exclusivement par voie aérienne et

d'appliquer des règles strictes de sécurité.

Dans ces zones, il est recommandé de veiller à la sécurité de ses lieux de vie et de travail et de ne se déplacer qu'en véhicules motorisés (les deux-roues sont à exclure). Il convient d'éviter les déplacements de nuit, où les accidents de la route sont plus nombreux et les risques d'incidents plus fréquents. La situation aux nombreux points de contrôle mis en place la nuit peut en outre dégénérer à tout moment (menaces, extorsion etc.).

## **Risques encourus et recommandations associées**

### **Risque socio-politique**

Le Soudan du Sud est en proie à un conflit interne depuis 2013. L'accord de paix du 12 septembre 2018 s'est traduit par une baisse significative des affrontements violents entre les forces gouvernementales et celles de l'opposition ou des milices locales. Toutefois, cette stabilisation est fragile, et le contexte social, politique et sécuritaire demeure très volatile dans la mesure où les forces belligérantes n'ont pas encore été désarmées et qu'un grand nombre d'armes circulent dans le pays.

De nombreux conflits locaux, d'origine ethnique ou liés à des luttes pour des ressources, en particulier le bétail, débouchent régulièrement sur des violences.

Les déplacements par voie terrestre au Soudan du Sud sont formellement déconseillés.

Il est recommandé de :

- Se tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation sécuritaire via les médias locaux et internationaux.
- Se tenir éloigné de tout rassemblement.
- Veiller à séjourner dans un lieu sécurisé et à limiter ses déplacements.
- Organiser autant que possible son séjour en s'appuyant sur une structure encadrante disposant d'un plan de sécurité.
- Garder à disposition immédiate des stocks de vivres et ses documents d'identité et de voyage.
- S'assurer de disposer des moyens financiers et des assurances nécessaires en cas de crise et définir un plan de confinement.

### **Criminalité**

La criminalité touche l'ensemble du pays. Des agressions sont régulièrement rapportées (vols à main armée, vols avec effraction, enlèvements etc). Les étrangers ne sont pas spécifiquement visés mais peuvent être victimes de ces attaques.

Il convient de maintenir une vigilance élevée à tout moment et de limiter au maximum les déplacements, particulièrement de nuit. Il est recommandé d'éviter tout signe ostentatoire de richesse et de laisser ses objets de valeur dans des lieux sécurisés.

Des enlèvements surviennent occasionnellement et pourraient se multiplier sur la plupart des axes routiers, en raison de la détérioration de la situation socio-économique du pays. Il est recommandé de suivre des trajets et des horaires imprévisibles et irréguliers, afin d'éviter le repérage des véhicules et de constituer une cible pré-identifiée, ainsi que de prévenir des personnes de confiance des dates, trajets et horaires de déplacement dans les zones risquées et/ou isolées.

### **Risques liés aux transports**

Le réseau routier, principalement constitué de pistes, est en mauvais état. Durant la saison des pluies (d'avril à octobre), les conditions de circulation se détériorent rapidement et la plupart des routes en dehors de Djouba deviennent impraticables.

Les accidents de la route sont fréquents, notamment sur l'axe principal reliant Djouba à l'Ouganda. Les habitudes de conduite sont imprévisibles, les véhicules sont vétustes et peu entretenus. La présence de piétons, de charrettes et d'animaux errants sur les routes constitue un danger supplémentaire.

Compte tenu des tensions prévalant dans une grande partie du pays, les coupeurs de routes prolifèrent. Tous les axes de circulation sont affectés par de nombreux barrages érigés par des hommes en armes. Plus de 70 barrages et points de contrôle existent entre Djouba et Bentiu sur ce qui constitue l'axe de communication nord-sud principal. La plupart exigent le versement d'une somme pouvant être supérieure à 1000 USD pour autoriser le passage. De nombreux incidents mortels tels que des tirs d'armes automatiques non motivés sur des véhicules ont lieu, notamment dans les zones sud de l'Equatoria central et de l'Equatoria oriental.

En ville, et notamment dans la capitale Djouba, les points de contrôle armés (officiels ou illégaux) sont nombreux et rendent les déplacements difficiles, particulièrement le soir. Les véhicules y sont généralement fouillés et leurs occupants financièrement sollicités.

Des pénuries de carburant sont apparues depuis mars 2021.

Les transports collectifs sont peu développés et régulièrement impliqués dans des accidents graves de la route. Il est préférable de disposer de son propre véhicule, autant que possible à quatre roues motrices.

## **Présence de mines et d'engins explosifs**

Des mines et autres engins explosifs sont présents dans plusieurs régions du pays, y compris aux alentours de Djouba. Il convient de circuler sur les routes principales et de se renseigner auprès des autorités locales avant tout déplacement.

## **Terrorisme**

Même s'il demeure limité, le risque terroriste ne peut être totalement écarté compte tenu du contexte régional.

## **Recommandations générales**

De manière générale, il est recommandé de :

- Limiter ses déplacements ;
- Circuler uniquement en voiture, vitres fermées et portes verrouillées ;
- Ne pas se déplacer de nuit ;
- Ne montrer aucun signe ostentatoire de richesse et laisser tout objet de valeur dans un lieu sécurisé ;
- Toujours avoir sur soi une pièce d'identité avec photo et des photocopies de ces documents à fournir lors des contrôles ;
- Voyager avec une structure encadrante disposant d'un plan de sécurité complet, incluant des stocks de vivres et un plan de confinement (faire appel à une société de sécurité privée si nécessaire) ;
- Disposer des assurances et moyens financiers nécessaires en cas de crise.

Les Français de passage au Soudan du Sud sont vivement invités à signaler leur présence au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par l'intermédiaire de la plateforme Ariane.

## Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Formalités d'entrée et de séjour

#### Visa

Pour entrer sur le territoire sud-soudanais, les ressortissants français doivent être en possession d'un visa, être vaccinés contre la fièvre jaune et munis d'un carnet de vaccination. Pour tout séjour de plus de trois jours, il est nécessaire de se faire enregistrer dès son arrivée sur le territoire sud-soudanais auprès du Département de l'immigration.

Dans la mesure où la délivrance d'un visa à l'aéroport de Djouba est aléatoire, les compagnies aériennes peuvent refuser d'embarquer les personnes qui ne sont pas en possession d'un visa valide avant leur départ pour le Soudan du Sud.

Pour les personnes résidant en France, la demande peut être faite auprès de l'ambassade du Soudan du Sud à Paris (cf. onglet Contacts utiles/ Annuaire des représentations du Soudan du Sud en France).

Les ambassades du Soudan du Sud à Nairobi, Addis Abeba et Kampala peuvent également délivrer des visas sous 24 heures.

## Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

#### Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

#### Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Au Soudan du Sud, le système de santé est défaillant et l'offre de soins limitée. Il en va de même en matière d'accès aux traitements et produits pharmaceutiques. En cas de maladie, d'incident de santé ou d'accident, il y aura le plus souvent lieu de procéder dans les plus brefs délais à une évacuation, médicale ou non, sur une des destinations les plus proches (Nairobi ou Addis Abeba).

Les visites dans ce pays sont par conséquent formellement déconseillées aux personnes qui présentent des problèmes de santé nécessitant une surveillance ou un suivi, ou devant suivre des traitements médicaux lourds. Dans tous les cas, les déplacements devront être préparés avec le médecin traitant.

### **Recommandations pour la santé**

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Pour les personnes suivant un traitement médicamenteux spécifique, il est impératif de constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et de prévoir un stock suffisant pour toute la durée du séjour.

### **Vaccinations**

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

### **Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :**

- **Fièvre jaune** : la fièvre jaune est endémique et la vaccination est obligatoire (à pratiquer avant le départ dans un centre agréé). Un certificat de vaccination est exigé pour les voyageurs âgés de plus de 9 mois entrant sur le territoire sud-soudanais. Un certificat de vaccination peut aussi être exigé à l'entrée de certains pays pour les voyageurs quittant le Soudan du Sud ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Méningite ACWY** : en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ou d'épidémie signalée ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;

- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Mpox** : en cas d'exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

## Risques sanitaires

### Maladies transmises par les moustiques

#### Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

Des cas de transmission du chikungunya ont été rapportés.

#### Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Des cas de transmission de la dengue ont été rapportés.

#### Fièvre de la vallée du Rift (FVR)

La fièvre de la vallée du Rift est une maladie principalement animale due à un virus qui peut occasionnellement infecter les humains. La transmission résulte d'un contact direct ou indirect avec des fluides corporels d'animaux contaminés mais peut aussi être due à la piqûre de moustiques infectés. À ce jour, aucune transmission entre humains n'a été observée.

Chez l'humain la FVR est souvent asymptomatique ou bénigne et peut entraîner de la fièvre, une faiblesse générale et des douleurs articulaires. Dans de rares cas, des complications graves peuvent survenir (troubles oculaires, méningés ou hémorragiques). Il n'existe pas de traitement spécifique.

Il est recommandé de se protéger contre les piqûres de moustiques, de consommer uniquement des produits d'origine animale (viande, lait) bien cuits et d'éviter de manipuler les animaux malades ou morts.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Fièvre jaune**

Il s'agit d'une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont variables, allant du syndrome pseudo-grippal (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête...) à des formes plus graves (vomissements de sang, jaunisse, convulsions, coma...) qui sont mortelles dans 20 à 60 % des cas. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour.

La prévention individuelle repose uniquement sur la vaccination et sur la protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination doit être réalisée dans un centre de vaccination international et de préférence au moins 10 jours avant le départ.

De nombreux pays exigent la vaccination à l'entrée du territoire. Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination contre la fièvre jaune ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la maladie.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

## **Paludisme**

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

Le paludisme sévit au Soudan du Sud. Le risque est d'autant plus élevé lors de la saison des pluies (avril/octobre).

## **Zika**

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## Autres maladies

### Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

### Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur.

## Hépatite A

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

## Leishmaniose

La leishmaniose est une maladie parasitaire transmise par la piqûre d'insectes infectés appelés phlébotomes et qui sont surtout actifs la nuit. La transmission entre êtres humains est exceptionnelle. La maladie se présente sous trois formes principales : cutanée (lésions de la peau), muco-cutanée (détruit les muqueuses du nez et de la bouche) et viscérale (atteinte grave des organes internes, souvent mortelle sans traitement).

Il n'existe aucun vaccin ni traitement préventif. La prévention repose sur la protection contre les piqûres, notamment par l'utilisation de moustiquaires et de répulsifs.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Dans les États régionaux du Jonglei et du Haut-Nil, l'Organisation mondiale de la santé signale une recrudescence de leishmaniose viscérale.

## Méningites à méningocoques

Il s'agit d'une infection très grave voire mortelle due à une famille de bactérie appelé méningocoques, qui atteint les enveloppes du système nerveux. La transmission entre individus se fait par l'intermédiaire de gouttelettes et sécrétions respiratoires, lors d'un contact prolongé. Des épidémies régulières sont observées en Afrique sub-saharienne notamment pendant la saison sèche (de novembre à juin). Les symptômes associent fièvre, maux de tête et du cou intenses, vomissements, léthargie, voire troubles de la conscience et coma. L'apparition de taches rouges sur la peau (purpura) d'extension rapide constitue un signe de gravité imposant une prise en charge médicale immédiate. La prévention repose sur la vaccination contre le méningocoque (sérotypes A, C, Y, W135). Il est recommandé de consulter un médecin ou un centre de vaccinations internationales avant tout voyage.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé.

Des cas de méningite bactérienne sont régulièrement signalés dans les États régionaux du Haut-Nil, du Warab, de l'Equatoria occidental, du Bahr el Ghazal septentrional et du Bahr el Ghazal occidental. Il est déconseillé de se rendre au Soudan du Sud avec de jeunes enfants.

### **Poliomyélite**

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

### **Rage**

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

### **Rougeole**

La rougeole est une maladie virale très contagieuse transmise par voie aérienne (toux, éternuements) et qui se manifeste principalement par l'association d'un syndrome grippal (fièvre, toux, fatigue) et d'une éruption cutanée caractéristique. Des complications graves peuvent survenir notamment des pneumonies ou atteintes neurologiques. La prévention repose essentiellement sur la vaccination. Il est recommandé de consulter son médecin ou un centre de vaccination international avant le départ afin de vérifier que son statut vaccinal.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

Devant la recrudescence des cas de rougeole au Soudan du Sud, il est fortement recommandé de vérifier que votre vaccin Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) est à jour.

## **Tuberculose**

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Pendant le voyage**

### **Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques**

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

## **Mesures de prévention des contaminations digestives**

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## **Infections sexuellement transmissibles (IST)**

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

# Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Transport

### Transport routier

Le Soudan du Sud compte seulement quelques centaines de kilomètres de routes asphaltées, essentiellement à Djouba, sur la route en direction de l'Ouganda (Nimule) et incessamment sur la route Djouba-Terekeka et Djouba-Torit. Le reste du réseau routier se limite à des pistes, dangereuses et souvent impraticables pendant la saison des pluies (d'avril à octobre).

La conduite s'effectue à droite. Il n'existe pas de code de la route mais les comportements au volant sont assez respectueux. La priorité est donnée aux véhicules arrivant sur la gauche. L'usage est de ralentir aux intersections et de laisser passer les véhicules engagés. Les conducteurs sud-soudanais sont attachés à ces règles non écrites qu'il convient de respecter avec discernement.

Il est interdit de circuler sans ceinture de sécurité, de téléphoner au volant ou de rouler sans assurance.

### Transports en commun

Des voitures-taxis sont proposées à un tarif de 10 à 15 USD par trajet en moyenne. Par ailleurs certaines compagnies offrent, à des tarifs très élevés (de 150 à 300 dollars par jour), des véhicules de location avec chauffeur. Les transports publics (minibus), relativement bon marché, desservent les principaux axes de circulation mais n'offrent aucune garantie sur le plan des horaires comme de la sécurité. L'usage des motos-taxis (« boda-boda ») est formellement déconseillé compte tenu du nombre élevé d'accidents, et de la difficulté de se faire soigner suite à un accident.

### Transport aérien

Le Soudan du Sud est bien desservi, plusieurs fois par jour, par différentes compagnies aériennes. Certaines compagnies opérant des vols intérieurs ou régionaux figurent sur la liste d'exclusion de l'Union européenne. Il convient donc de se renseigner sur les compagnies à éviter.

## Législation locale

Le commerce et la consommation de drogues sont strictement interdits.

Les photographies sont strictement réglementées et soumises à l'obtention, auprès du ministère de l'Information, d'un permis payant. La photographie de bâtiments officiels, d'emplacements stratégiques (notamment les ponts) et des représentants des forces de l'ordre et de sécurité est interdite. D'une façon générale, la prise de photos est perçue par les Sud-Soudanais comme une activité suspecte et expose son auteur à des violences.

Les contrôles de police et des services d'immigration étant fréquents, il est recommandé de toujours avoir avec soi un document d'identité avec photo et des photocopies en couleur.

Toute relation à caractère homosexuel est interdite et sanctionnée pénalement.

## Us et coutumes

La majorité de la population sud-soudanaise est de religion chrétienne ou animiste. La société est conservatrice et les relations extra conjugales sont mal perçues. Il convient, notamment à Djouba, de porter des vêtements couvrants. Compte-tenu de cas récurrents et nombreux de violences basées sur le genre, tous les déplacements doivent s'effectuer en voiture et être organisés par une structure encadrante.

## **Divers**

### **Monnaie**

Depuis le 18 juillet 2011, la monnaie locale est la livre sud-soudanaise (South Sudanese Pound). L'usage de cartes bancaires internationales demeure exceptionnel, sauf dans quelques structures hôtelières et pour retirer des espèces (USD) à des distributeurs. Il est recommandé de se munir de devises en espèces, notamment de dollars (coupures de 100, postérieures à 2009). Les euros ne sont pas acceptés.

### **Climat**

Au Soudan du Sud, on distingue une saison sèche (d'octobre à mars, avec des températures pouvant aller jusqu'à 45°) et une saison des pluies (d'avril à octobre), avec des orages parfois violents susceptibles de provoquer des inondations qui saturent les terrains et rendent difficiles les conditions de circulation sur les pistes.

### **Couvre-feu**

Un couvre-feu de 19 h à 6 h est généralement observé par les acteurs internationaux (ONG et ONU) ainsi que par un certain nombre d'ambassades. La circulation de nuit est fortement déconseillée.

## **Voyages d'affaires**

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### **Visas d'affaires**

Les voyageurs qui se rendent au Soudan du Sud pour affaires peuvent aisément obtenir un visa.

En l'absence de distinction entre les visas d'affaires et de travail, ils se verront, selon la durée de leur séjour, attribuer un visa tourisme (moins d'un mois) ou de travail (généralement pour les séjours de plus d'un mois).

Par ailleurs, pour des voyageurs d'affaires français résidant dans un pays où il n'y a pas d'ambassade du Soudan du Sud, il est possible, après accord préalable formel des services de l'immigration, d'obtenir le visa à l'entrée sur le territoire sud-soudanais (aéroport).

### **Journalistes**

Les journalistes peuvent rencontrer des difficultés à exercer leurs activités professionnelles au Soudan du Sud et sont tenus d'obtenir une autorisation préalable auprès des autorités concernées ("Media Authority"). Ils peuvent faire l'objet de tentatives d'intimidation et de menaces, voire de mesures d'arrestation. Ils doivent par conséquent faire preuve de la plus grande prudence lors de leur séjour au Soudan du Sud et sont invités à s'informer de la situation auprès de l'ambassade.

### **Réseaux de communication**

Les communications se font par téléphonie mobile (il n'y a pas de réseau téléphonique terrestre). Les deux opérateurs (MTN et Zain) offrent un service limité.

Plusieurs opérateurs privés offrent des services de connexion internet, mais à des coûts prohibitifs (de quelques centaines à plusieurs milliers d'USD par mois).

L'usage des téléphones satellites est admis, mais doit faire l'objet d'une déclaration.

## **Contacts utiles**

### **Service économique**

Les services économiques auprès des ambassades sont des services extérieurs de la direction générale du Trésor. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence et le soutien public au développement international des entreprises.

#### **Le Soudan du Sud relève du service économique de Kampala :**

Bureau de Kampala

Adresse : 16, Lumumba avenue, Nakasero P.O. Box 7212, Kampala - Uganda

Tél. : +256 414 304 540

Courriel : [kampala@dgtresor.gouv.fr](mailto:kampala@dgtresor.gouv.fr)

Site Internet

## **AFD**

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français.

#### **Le Soudan du Sud relève de l'agence d'Addis-Abeba :**

Agence d'Addis-Abeba

AFD - Agence régionale

Avenue Ethio-China, Yayeh Yirad BLD

P.O. Box 16978 Addis-Abeba - Éthiopie

Tél. : +251 11 442 59 01 / +251 11 442 59 02 / +251 11 442 59 03

Télécopie : +251 11 442 59 04

Courriel : [AFDAddisAbeba@afd.fr](mailto:AFDAddisAbeba@afd.fr)

L'agence AFD en Ethiopie

L'AFD en Ethiopie

## **BAD**

Le Soudan du Sud est membre de la Banque africaine de développement (BAD), dont le site Internet est consultable à l'adresse.

Page du Soudan du Sud

## **FMI et Banque mondiale**

- Le Soudan du Sud et le FMI
- Le Soudan du Sud et la Banque mondiale

## Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)

Site Internet

## Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

## Annuaire des représentations sud-soudanaises en France

[Voir la liste](#)

### Ambassade de France au Soudan du Sud

Publié le : 12 juin 2025

## Coordonnées

Campus de l'UE, Kololo Road, Thomping  
Djouba  
Soudan du Sud

4.8549821469904, 31.586071306371

+ 33 1 82 88 55 49

+211 (0) 9 16 87 01

(secondaire)

## Liens utiles

[Ambassade de France au Soudan du Sud](#)

Facebook 

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=addisade>

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.